



*Ventilation et transmission de la COVID-19 en milieu scolaire*

## **Québec ne connaît pas le taux réel de CO<sub>2</sub> dans les établissements scolaires**

**Montréal, 9 mars 2021** — Malgré les prétentions du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, la méthodologie employée par le gouvernement du Québec pour évaluer la qualité de l'air dans les établissements scolaires dans son rapport *Ventilation et transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en milieu de soins*<sup>1</sup> n'était pas destinée à connaître les concentrations de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans les classes lors de leur utilisation habituelle, mais bien d'apprécier l'impact positif de la ventilation naturelle. C'est ce que révèle un rapport d'expertise en qualité de l'air et santé-sécurité au travail de la firme EXP, mandatée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) pour analyser la méthodologie, les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport dévoilé par le ministre de l'Éducation le 8 janvier 2021. En tenant compte de l'ensemble des constats formulés par la firme EXP, dans le but d'obtenir le portrait réel de la concentration de CO<sub>2</sub> dans les classes et d'assurer la sécurité des élèves et du personnel enseignant, la FAE a demandé ce matin à la Cour supérieure d'intervenir en émettant, notamment, une injonction.

### **De nombreux biais méthodologiques**

Les résultats du rapport d'experts sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires comportent de nombreux biais méthodologiques selon la firme EXP. En effet, les experts mandatés par la FAE ont notamment relevé que la stratégie d'échantillonnage utilisée par le gouvernement présente des défaillances concernant les points, le nombre, la durée et le type de mesures. Aucune indication pour la prise de mesures dans une classe n'est donnée dans les *Instructions d'échantillonnage*. À quelles hauteur et distance des murs devait être situé l'emplacement d'échantillonnage? Les personnes chargées d'effectuer les tests devaient-elles attendre 5 secondes, 1 minute, 5 minutes pour avoir un résultat représentatif de la concentration réelle de CO<sub>2</sub> dans la classe? Combien fallait-il de temps à l'appareil utilisé lors des tests pour se stabiliser et donner une mesure fiable? À la lumière de ces interrogations et de ce manque d'indications nécessaires à l'échantillonnage, une grande incertitude plane donc quant à la validité des données colligées dans ledit Rapport.

Par ailleurs, le rapport d'expertise remis à la FAE permet d'apprendre que la méthodologie utilisée pour mesurer le taux de CO<sub>2</sub> n'a pas été adaptée pour établir un portrait de la concentration réelle à laquelle sont exposés les élèves et les profs lors d'une journée normale d'occupation des classes, mais seulement pour la durée d'une période de cours, et ceci selon la moyenne de trois mesures, dont une où la consigne stipulait d'ouvrir les fenêtres pendant 20 minutes. De plus, il ne semblait pas y avoir de distinction entre la première période de cours et la dernière période de cours. Pourtant, en tenant compte du taux d'occupation d'une classe, de l'efficacité de la ventilation, des activités effectuées en classe (directement reliées à l'émission

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). *Ventilation et transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en soin* — Rapport du Groupe d'experts scientifiques et techniques. [En ligne]. Janvier 2021. P. 38. [\[https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-375W.pdf\]](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-375W.pdf).

de CO<sub>2</sub> par les élèves et les profs), il est légitime de penser que les concentrations de CO<sub>2</sub> à la dernière période de cours sont plus importantes que lors de la première période de cours.

### **Des variants qui inquiètent**

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) anticipe une diminution des cas provoqués par la souche initiale de COVID-19, mais une augmentation de ceux reliés au variant B.1.1.7, qui a émergé au Royaume-Uni et dont les premiers cas ont été rapportés au Québec dès le mois de janvier, particulièrement dans le Grand Montréal. Une perspective qui est loin de rassurer la FAE, puisque ce variant se transmet plus facilement et est potentiellement plus sévère que la souche initiale. Sans égard aux variants, les établissements scolaires aux prises avec des éclosions de COVID-19 constituent plus du tiers des éclosions actives, selon des données du gouvernement du Québec datées du 1<sup>er</sup> mars.

« Le gouvernement doit refaire ses devoirs et recueillir des données qui témoignent du portrait réel des taux de concentration de CO<sub>2</sub> dans les classes afin d'être en mesure d'apporter les correctifs nécessaires pour freiner la propagation du virus, notamment ses variants, dans les écoles. On doit prévenir au maximum la transmission puisque les établissements scolaires seront toujours propices à des éclosions. Ainsi, les tests rapides et le dépistage massif devraient être utilisés pour détecter plus rapidement des éclosions. Actuellement, le gouvernement attend que des classes ou des établissements ferment pour mener ces actions. Cela entraîne des ruptures de services éducatifs. La situation sanitaire au Québec démontre l'importance de rester vigilants pour ralentir la propagation. La FAE entend continuer d'assumer ses responsabilités et de veiller à la protection des profs et de leurs élèves », a fait valoir le président de la FAE, Sylvain Mallette.

Outre les questions relatives à la violation des droits fondamentaux des enseignantes et enseignants du Québec, la FAE demande, notamment, à la Cour supérieure du Québec d'exiger du gouvernement qu'il s'assure de mettre en place un corridor de dépistage accéléré de la COVID-19 pour le réseau scolaire, de dépister massivement et avant toute nouvelle éclosion, tous les milieux scolaires et de refaire immédiatement et rapidement ses devoirs, selon les normes applicables, en matière de contrôle de la qualité de l'air et de la ventilation des établissements scolaires.

### **Profil de l'organisation**

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 49 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 800 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Geneviève Cormier, conseillère au Service des communications, au 514 941-5640 ou à [g.cormier@lafae.qc.ca](mailto:g.cormier@lafae.qc.ca)

*[Pour prendre connaissance du rapport d'expertise en qualité de l'air et santé-sécurité au travail de la firme EXP >>](#)*

*[Pour prendre connaissance de la procédure judiciaire déposée à la Cour supérieure >>](#)*